

Partager la valeur autrement : les salariés peuvent gagner plus.

Prime ou intéressement : la CFDT propose une solution concrète pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés tout en préparant l'avenir.

1. Une volonté de partager la valeur

Le contexte :

La direction envisage le versement d'une prime de partage de la valeur pour reconnaître l'engagement des salariés.

Le constat CFDT :

Une prime classique est utile, mais elle reste limitée en efficacité en raison de la fiscalité et de l'absence d'effet long terme.

2. Pourquoi faire évoluer le dispositif ?

Fiscalité :

Une partie de la prime est absorbée par l'impôt sur le revenu.

Impact limité :

Pas d'effet de levier, pas d'abondement, pas d'épargne constituée.

Court terme uniquement :

Aucun impact durable sur le patrimoine des salariés.

3. Une solution plus avantageuse

L'action CFDT :

Proposer un supplément d'intéressement, en complément ou en alternative à la prime.

Le principe

Chacun reste libre de son choix :

Versement immédiat (cash)

Pour celles et ceux qui en ont besoin.

Placement sur l'épargne salariale (PEE/PERCO)

Pour celles et ceux qui veulent se constituer une épargne, avec un **abondement de l'entreprise**.

Plus de liberté pour les salariés :

Choix libre : cash ou épargne, chacun décide selon sa situation.

Abondement de l'entreprise : un vrai coup de pouce qui augmente votre épargne.

Un projet d'avenir : constitution d'une épargne et renforcement de l'actionnariat salarié.

Partager la valeur autrement : les salariés peuvent gagner plus

Partager la valeur autrement : les salariés peuvent gagner plus

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3ctelecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[Partager la valeur autrement : les salariés peuvent gagner plus](#)